



جدول الوثائق الموجمة

إلى

السيد رئيس خلية النفاذ للمعلومة ببلدية تونس

الموضوع : مطلب للنفاذ للمعلومة مقدمة من السيد نور الدين عرامي.

المرجع : جدولكم عدد 5797 بتاريخ 29 أكتوبر 2018.

الملاحظات	عدد الوثائق	بيان الوثائق
يحال إليكم لما يتعين في الغرض.	01	تجدون صحبة هذا : ✓ الإجابة على الأسئلة المطروحة من السيد نور الدين عرامي

مدير المرور والوقوف

نصر الخليفي

الحمد لله توصلت بالأوراق المبينة

تونس في :

	Questions (ainsi rédigé)	Réponses ou éléments d'informations
1	<p>Numéro des habitations : Que dit la réglementation : Y a t-il une réglementation en vigueur en matière de numérotation des habitations sur les et les avenues de la commune de Tunis ?</p>	<p>La loi organique des communes stipule que:</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊗ Le service de la voirie prend en charge la dénomination des rues et la numérotation des immeubles dans les différentes zones urbaines relevant de la commune. ⊗ Une commission Municipale des travaux et l'aménagement (Dénomination des Rues) est créée au sein du conseil municipal pour statuer sur toutes propositions de dénomination des rues si les noms proposés sont neutres (Fleurs, montagnes, des numéros,...) . ⊗ Si les noms se rapportent à l'hommage de personnalités ou d'événements historiques, ils nécessitent la délibération du conseil municipal. <p>Par ailleurs, les dispositions techniques en matière de pose de plaque de numérotation sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer de plaques spécifiques (format, couleur, police, épaisseur, ..) ce qui permet aux services techniques de la ville de vérifier l'authenticité des plaques municipales par rapport à celles mises d'une façon non réglementaire par les tiers. ➤ Agencer les numéros d'immeubles pairs et impaires chacune sur une rive. ➤ Mise en place des plaques sur la base des visites sur sites et du recueil de la situation du bien par rapport aux voisinages en vue de déterminer le numéro approprié à la situation.
2	<p>Obligation de numéroté une habitation : numéroté les habitations est elle obligatoire dans certaine zones à Tunis ?</p>	<p>La numérotation des immeubles est un service rendu aux citoyens dans le cadre de leurs faciliter l'adressage et/ou le repérage sur l'ensemble des artères du périmètre communal.</p> <p>D'où, la municipalité de Tunis procède à la pose des numéros d'habitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De sa propre initiative dans les cas de nouveaux lotissements. ➤ En réponse à toutes demandes de numérotation d'habitation émanant des citoyens suite à la perte de plaque, construction d'une nouvelle habitation, réaménagement/restauration d'un bâtiment , création d'une extension de logement dans le cadre de la densification de certain tissu urbain, ou autres,.., ➤ Eventuellement dans le voisinage d'un demandeur de numérotage.
3	<p>- Prise en charge de la numérotation des logements : les frais de numérotation des logements sont-t ils à la charge de la municipalité ? - La première plaque de numérotage est elle offerte par la municipalité ? c'est au propriétaire de procéder à l'entretien de sa plaque ? d'en acquérir une nouvelle à ses frais ?</p>	<p>La Municipalité de Tunis prend en charge l'ensemble des frais résultant de La pose des plaques, qui comprend généralement la (es) visite (s) sur sites, la fourniture, le déplacement et la pose.</p> <p>La plaque de numérotage est la propriété de la municipalité de Tunis. En cas de nécessité d'un entretien, le propriétaire de l'habitation peut faire acte de cette situation par une demande adressée à la municipalité qui procédera au changement de la plaque en question dans la limite du stock disponible.</p> <p>La municipalité incite les propriétaires d'habitations de faire acte de civisme de façon à préserver au mieux les plaques et leurs positions sur les façades par eux-mêmes.</p>

Le Directeur de la circulation
et du Stationnement

Nasr  KHELIFI